



**DCF**

DIRIGEANTS COMMERCIAUX DE FRANCE

CHAMPAGNE-  
ARDENNE

## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

**entre**

**I'ACADÉMIE DE REIMS**

**et**

**les DIRIGEANTS COMMERCIAUX DE FRANCE**

**DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Les actions de l'accord national de coopération du 4 juillet 2013, signé entre le ministre de l'éducation nationale et le président de la Fédération des dirigeants commerciaux de France sont à décliner aux niveaux académiques,

L'académie de Reims souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement professionnel et technologique, de l'apprentissage, de l'information et l'orientation des élèves, de l'insertion des jeunes et de la formation des adultes et en particulier sur les objectifs suivants :

- Prendre en compte les aspirations, les aptitudes et les perspectives professionnelles des élèves et des apprenti(e)s ;
- Elever les niveaux de qualification ;
- S'adapter à l'évolution des métiers et des qualifications ;
- Favoriser l'insertion professionnelle ;
- Promouvoir et accompagner la formation tout au long de la vie ;
- Développer l'esprit d'entreprendre.

La fédération des dirigeants de France – Champagne-Ardenne souhaite apporter sa contribution aux objectifs de collaboration du monde économique avec le système éducatif par :

- des manifestations et des échanges visant à promouvoir une meilleure connaissance des métiers ;
- des stages et toute opération d'immersion en entreprise, des visites d'entreprises ou des sites pour contribuer à une orientation positive des élèves et des apprentis ;
- des actions de formation pour les personnels enseignants.

L'académie de Reims représentée par Hélène Insel, rectrice d'académie, chancelière des universités, et

L'association régionale des DCF Champagne-Ardenne représentée par Sylvain Marcou, président régional de l'association DCF Champagne-Ardenne

**Convienent ce qui suit :**



## Information et orientation

### Article 1 - Information des jeunes, des familles, des personnels de l'éducation nationale et des représentants de la profession

Les DCF Champagne Ardenne apportent leur concours à l'action menée par le service académique d'information et d'orientation de l'académie de Reims en matière d'information et d'orientation vers les métiers commerciaux, quelles que soient les voies de formation.

À cet effet, ils apportent une aide à l'orientation des jeunes dès le début du collège et jusqu'aux classes terminales des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels dans le cadre du parcours Avenir, de l'accompagnement personnalisé ou des enseignements d'exploration, afin de :

- les informer sur les différents secteurs et métiers commerciaux ;
- mettre en perspective leurs parcours au regard du projet professionnel ;
- contribuer à une orientation active de leur part.

Lors de leurs interventions, les DCF Champagne-Ardenne pourront s'appuyer sur les actions menées par l'académie ou les EPLE (forum des métiers, nuit de l'orientation, journées de découverte du monde économique et professionnel) et mobiliser les « DCF juniors » pour assurer la fonction d'ambassadeurs des métiers commerciaux auprès des jeunes.

Ils contribuent par ailleurs à l'information des familles, des chefs d'établissement, des personnels enseignants et d'orientation et des représentants de la profession.

Les DCF Champagne-Ardenne participent également à des actions corrigeant toutes les formes de discriminations dans la représentation sociale des métiers, qu'elles soient liées au sexe, à l'origine des jeunes ou à des situations de handicap.

Les actions conduites concernent en particulier la participation à l'élaboration et à la diffusion de supports d'information, notamment en partenariat avec la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP de l'académie de Reims), la réalisation d'actions d'information, l'organisation de conférences et de visites d'entreprises, l'accueil de jeunes et d'enseignants dans le cadre de manifestations professionnelles.

## Formation professionnelle initiale

### Article 2 - Évolution de l'offre de formation

Les signataires s'engagent à renforcer leur concertation dans les phases préparatoires à l'évolution et à l'adaptation de la carte des formations en s'appuyant sur le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) en vigueur.

Ils s'accordent en particulier sur la nécessité d'une cohérence entre l'offre de formation sous statut scolaire et celle par apprentissage dans le secteur considéré.



### **Article 3 – Accueil en entreprise**

Les DCF Champagne-Ardenne mettent en œuvre des actions de communication auprès de leurs membres pour faciliter l'accueil en stage ou en période de formation en milieu professionnel des collégiens et des lycéens.

Ils s'engagent à favoriser l'accueil des élèves en entreprise, principalement dans les filières commerciales, en portant une attention particulière aux élèves rencontrant de réelles difficultés dans leur recherche.

Par ailleurs, les DCF apportent à travers les pôles de stages de chaque bassin d'éducation et de formation, leur appui aux établissements pour constituer des réseaux d'entreprises, partenaires locaux de la formation professionnelle.

À ce titre et en fonction des bassins de formation, ils pourront être sollicités pour participer aux pôles de stages.

### **Article 4 – Formation par apprentissage**

Les signataires coopèrent au développement de l'apprentissage dans le secteur commercial, notamment en informant les entreprises sur l'ensemble des formations possibles sous statut d'apprenti(e), en particulier avec les formations dispensées dans le cadre des UFA des EPLE et en identifiant les besoins en termes d'évolution des qualifications.

### **Article 5 – Promotion des métiers commerciaux**

Les signataires s'engagent à favoriser le développement d'actions visant à valoriser les métiers commerciaux et à pérenniser les actions nationales existantes ou à venir telles que les Olympiades commerciales de la vente et le Concours national de la commercialisation (CNC) dans le but de donner une image positive et dynamique du secteur commercial.

### **Article 6 – Développer l'esprit d'entreprendre et accompagner l'insertion professionnelle**

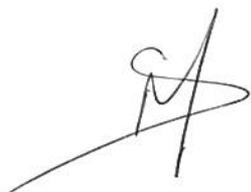
Les DCF Champagne-Ardenne s'engagent à développer la participation de leurs membres et sympathisants aux actions visant à développer l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre chez les élèves, notamment en prenant part en qualité de parrain/marraine professionnel(le) au dispositif mini-entreprises porté par l'association « Entreprendre pour Apprendre – Champagne-Ardenne ».

Les signataires coopèrent au développement d'actions en faveur de l'insertion professionnelle des élèves et des apprentis dans les domaines commerciaux.

### **Article 7 – Évaluation et certification**

Les DCF Champagne-Ardenne peuvent apporter leur concours à l'évaluation des candidats aux diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel, notamment dans le cadre de la modalité du contrôle en cours de formation et dans le cadre de la VAE.

Des représentants des DCF Champagne-Ardenne peuvent également participer aux jurys d'examens.



En tant que partenaires académiques, ils seront sollicités par les services du rectorat et pourront proposer des représentants volontaires de leur profession pour exercer la mission de conseiller de l'enseignement technologique (CET).

## **Formation tout au long de la vie**

### **Article 8 – Formation des salariés du secteur commercial**

Les signataires collaborent afin de développer la formation des adultes du secteur commercial, en particulier à travers le réseau des GRETA de l'académie de Reims.

### **Article 9 – Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Les DCF Champagne-Ardenne s'engagent à encourager leurs adhérents et sympathisants à utiliser les possibilités offertes par les articles L335-6, L613-3 et L613-4 du code de l'éducation sur la validation des acquis de l'expérience.

L'académie de Reims via le dispositif académique de validation des acquis (DAVA) et les DCF Champagne-Ardenne contribuent à l'accès des salariés à ce dispositif en développant les actions d'information et de communication.

### **Article 10 – Participation à la formation des personnels de l'éducation nationale**

En lien avec la DRH en charge de la formation des personnels de l'académie de Reims, les DCF Champagne Ardenne encouragent leurs membres et sympathisants à développer l'accueil des personnels de l'éducation nationale (personnels de direction, inspecteur(rice)s, professeur(e)s...) avec le souci d'adapter au mieux ces périodes en entreprise au projet professionnel de l'intéressé.

L'offre des DCF Champagne-Ardenne peut s'inscrire dans le cadre des stages proposés lors de la semaine « École-entreprise ».

La formation continue des enseignants peut également s'inscrire dans le plan académique de formation (PAF) et prendre des formes diverses : stages spécifiques à caractère technique (intervention de professionnels lors de journées de formation des personnels de l'éducation nationale), stages durant les congés scolaires, accueil en entreprise d'enseignants pour des projets d'évolution de carrière ou de reconversion.

## **Animation et pilotage de la convention**

### **Article 11 – Communication et diffusion des actions réalisées**

Les signataires conviennent de mettre en place les moyens de communication relatifs aux actions réalisées et valident conjointement les documents élaborés.

Le partenariat sera clairement indiqué sur tous les documents produits dans le cadre de cet accord, notamment par l'apposition des logos des deux partenaires, et fera l'objet d'une information sur les sites respectifs des deux parties :

- [www.reseau-dcf.fr](http://www.reseau-dcf.fr) rubrique « Tous nos sites » - Champagne Ardenne



- Sites des associations DCF régionale et locales
- <http://www.ac-reims.fr/>
- <http://www.ac-reims.fr/cid74553/la-relation-ecole-entreprise.html>
- <http://www.blogree-ac-reims.com/>

## Article 12 – Pilotage et suivi de l'accord

Un comité de pilotage est mis en place, avec pour mission de définir, chaque année, les priorités de la coopération, et de suivre et évaluer la mise en œuvre de l'accord.

Ce comité de pilotage, réuni au moins une fois par an, est composé de représentants de l'académie de Reims et de représentants des DCF Champagne-Ardenne sur la base suivante :

Représentants de l'académie	Représentants des DCF
la rectrice de l'académie de Reims Chancelière des Universités ou son(sa) représentant(e)	le président régional de l'association DCF Champagne-Ardenne ou son(sa) représentant(e)
DAFPIC ou son(sa) représentant(e)	le(la) responsable régional(e) des relations avec l'enseignement ou son(sa) représentant(e)
CSAIO ou son(sa) représentant(e)	le(la) responsable régional(e) des « DCF junior » ou son(sa) représentant(e)
DAVS ou son(sa) représentant(e)	les présidents des associations locales ou leur(s) représentants(es)
Inspecteur(rice)s en charge des domaines du commerce et de la vente	
le (la) chargé(e) de la mission École-Entreprise	

Par ailleurs et en fonction des thématiques de l'ordre du jour, des professeurs engagés dans les filières commerciales, le(la) responsable du Concours national de la commercialisation (CNC) et des experts pourront participer aux comités de pilotage et de suivi.

Ce comité de pilotage et de suivi a pour objectifs :

- d'établir un bilan des opérations menées ;
- de fixer les grandes orientations pour l'année ;
- de proposer des actions concrètes pour la période à venir ;
- de communiquer sur le fonctionnement de ce partenariat.

Le calendrier, l'ordre du jour des réunions du groupe de suivi et les projets d'action sont fixés d'un commun accord entre d'une part les DCF Champagne-Ardenne et d'autre part la délégation académique aux formations professionnelles initiale et continue (DAFPIC), responsable du suivi des partenariats pour le compte de la rectrice de l'académie de Reims.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée de cinq ans et ses dispositions demeurent applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement. Au cours de la période de validité, elle peut être dénoncée ou modifiée par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

En cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de 6 mois doit être respecté.

La rectrice de l'académie de Reims  
Chancelière des universités

Le président régional  
Association DCF - Champagne-Ardenne